

Lancement de l'Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce

C'est le moment d'investir !

L'Orac redémarre en Argonne ardennaise. À la clé pour artisans et commerçants, de 20 à 30% de subventions sur une palette de projets de développement.

« **UNE** aide de 3.000 euros pour un investissement global de 15.000 euros, c'est un bon coup de pouce ! »

Dans le cadre de la nouvelle Orac, Daniel Polet, menuisier à Briellules-sur-Bar, vient de décrocher une subvention de 20 % pour l'achat d'équipement. « Nous avons besoin de nouvelles machines pour nous lancer dans l'ossature bois », précise l'entrepreneur. « Sans cette aide, on n'aurait pas pu acheter tout d'un coup, il aurait fallu louer. Ça aurait été plus compliqué. »

Et la société n'en est pas à son coup d'essai. Voilà trois ans,

comme une soixantaine d'autres commerçants et artisans du territoire, elle avait déjà bénéficié des subventions de l'Orac pour la construction de ses locaux. Montant du chèque à l'époque, 4.400 euros pour 22.000 euros de travaux.

« On aurait de toute façon dû investir, mais ce coup de pouce nous a permis de le faire plus rapidement, à l'époque on était deux, maintenant on est six à travailler dans la SARL », précise Daniel Polet.

500.000 euros d'aides

Petit plus pour cette nouvelle tranche de l'opération, le plafond de l'aide pour les actions individuelles (voir ci-dessous) passe de 10.000 à 15.000 euros.

Validés lors du premier comité de pilotage, jeudi dernier, trois dossiers bénéficient pour l'heure du dispositif pour un total de 11.800 euros de subventions. Et ce n'est qu'un début puisque, jusqu'en 2011, plus de 500.000 euros sont mobilisés pour mettre en



Après l'aide à la construction de ses bureaux, la SARL Polet bénéficie à nouveau du coup de pouce de l'Orac.

œuvre cette deuxième tranche de l'Orac en Argonne ardennaise, issue d'un partenariat entre l'État, la Région, la 2c2a et les deux chambres : celle de

commerce et de l'industrie, et celle des métiers et de l'artisanat. « En se basant sur la précédente Orac (2004-2007), l'aide moyenne pourrait atteindre 7.237 euros, et le nombre de dossiers bénéficiaires pourrait s'élever à 94 », note Marie Kauffmann, animatrice Orac à la 2c2a, qui assure le montage des dossiers de subventionnement.

Le champ couvert est large, mais tout le monde ne pourra pas prétendre à cette aide. Pour être éligibles, les entreprises doivent notamment avoir plus de 6 mois d'existence, être ins-

tallées sur le territoire de la 2c2a et avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros. Quant aux investissements visés, dans une fourchette de 5.000 à 75.000 euros, ils vont des aménagements immobiliers, à l'application des normes sanitaires, en passant par de nouveaux outils de production. Attention toutefois, si vous entrez dans ces critères, le tout est de contacter l'animatrice Orac, avant d'investir.

Audrey BENZAKEN

Contact : 03.24.30.23.94.

Pour créer une dynamique globale, l'Orac favorise également des actions collectives. Une quinzaine de participants peuvent ainsi prendre part à la démarche qualité commerce-artisanat. « Ce dispositif permet d'attirer la clientèle, grâce à la délivrance d'un label qualité », précise Sophie Bettig, de la 2c2a. Des diagnostics énergie et des visites person-

nalisées d'un architecte d'intérieur sont aussi proposés pour permettre une rationalisation de la consommation d'énergie et un aménagement optimal du point de vente.

À noter que si le professionnel participe à une action collective, la subvention octroyée pour un investissement peut atteindre 30 % dans la limite de 22.500 euros.